

MANUEL TECHNIQUE DE JUDO

Sommaire

Généralités

Rappel réglementation générale

- Jurys internationaux
- Rémunérations
- Causes de disqualification

Description de la compétition

« Judo »

- Participants
- Dates
- Calendrier des épreuves
- Sites
- épreuves
- Remise des médailles

Généralités

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban en 2009, la France en 2013, la Côte d'Ivoire en 2017, la République Démocratique du Congo a donc l'honneur d'accueillir les Jeux de la Francophonie : c'est une grande fierté et une grande responsabilité. Par le nombre de pays concernés, qui couvre les cinq continents, par les valeurs de partage qui sont au cœur de notre espace francophone, par la langue et la culture françaises que nous avons en commun ; parce que les Jeux de la Francophonie ont su conserver leur originalité à travers l'alliance des sports et des arts, mais aussi et surtout parce que l'exigence de solidarité est inscrite dans le projet même des Jeux.

Les compétitions de judo se dérouleront suivant les règlements de la Fédération Internationale de Judo (FIJ), définis dans le « IJF Sport Organisation Rules » (S.O.R) sous le contrôle de son Délégué Technique nommé à cet effet, **Mr Michel Huet**.

Aspects techniques relatifs à la compétition « Judo »

Equipements sportifs

Renseignements médicaux

La capitale de la RDC, Kinshasa ville hôte des 9^{ème} Jeux de la Francophonie a une superficie de 9.965 Km² et sa population hétéroclite est estimée à plus ou moins 15 millions d'habitants.

Ville hospitalière, attractive et attachée aux valeurs prônées dans l'espace Francophone, Kinshasa deviendra la capitale de la Francophonie du 28 Juillet au 06 Aout 2023.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie RDC/Kinshasa 2023 souhaite à tous la bienvenue et donner, à travers ce manuel technique, les clés pour mieux appréhender l'organisation de cette 9^{ème} édition, ainsi que la réglementation et la programmation des épreuves.

Les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions de judo, à la charge du CNJF, seront agréés par la FIJ : sites de compétition, sites d'entraînement et d'échauffement.

Les responsables-judo des délégations ne sont pas en charge des problèmes des aspects d'engagement, transports internationaux, d'hébergement, de visas, des tenues vestimentaires, participations aux cérémonies d'ouverture et de clôture, assurances qui sont du ressort de la délégation elle-même.

Rappel réglementation générale

Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux épreuves sportives selon les modalités définies par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF).

Les participants doivent :

- être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF ;
- posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six (6) mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traitent des engagements ;
- être hommes et femmes âgés de moins de 25 ans (né(e)s à partir du 1er janvier 1992 1999) et de plus de 18 ans (né(e)s avant le 1^{er} janvier 2005) ;

Chaque État ou gouvernement participant doit inscrire sa délégation dans le respect de l'échéancier défini dans le Guide des inscriptions au point « V. Calendrier prévisionnel ».

Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.

Jurys internationaux

> Le jury

Pour chaque discipline sportive, le CIJF, avec le délégué de la fédération internationale, constitue un jury qui a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.

La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.

Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.

Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

> Le Comité d'appel

Le Comité d'appel, sous l'autorité du Directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international.

Ses décisions sont sans appel.

Rémunérations

Les concurrents ne reçoivent aucune rémunération.

Les officiels des compétitions sportives recevront une rémunération du CNJF, qui sera établie après une concertation entre le CIJF et les fédérations internationales.

Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes

stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peut entraîner la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

Description de la compétition « Judo »

Structure d'organisation de la compétition de judo

Le tournoi de judo des IXèmes Jeux de la Francophonie est organisé selon la réglementation de la FIJ. Toutefois, en concertation avec la FIJ, le CIJF adoptera certaines dispositions en tenant compte

de l'esprit des règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité technique du délégué technique désigné par la FIJ.

L'organisation du tournoi est assurée par le CNJF, sous la supervision du CIJF.

CIJF/OIF	FIJ	CNJF
Directeur CIJF : Mme ZEINA MINA	Délégué Technique de la FIJ : Mr MICHEL HUET	Directeur National du CNJF : Mr ISIDORE KWANDJA NGEMBO
		Superviseur du Département des compétitions sportives du CNJF : Mr ALI SADALA BABALY
		Coordonnateurs de la compétition De Judo au CNJF : A COMPLETER

Participants

Qualifications

La compétition est réservée aux judokas hommes et femmes âgés de 18 à 25 ans. Un seul judoka par catégorie peut être engagé par un état ou Gouvernement.

Affectation des arbitres

Chaque État ou gouvernement ayant une délégation de judo de cinq (5) combattants et plus (hommes et femmes) doit inclure dans sa délégation un arbitre de grade international certifié FIJ.

Son transport international est à la charge de l'État ou du gouvernement participant tandis que sa prise en charge complète durant la période des Jeux (hébergement, transport national et indemnités) sera à la charge de l'État ou gouvernement hôte. Son nom sera transmis en même temps que ceux des judokas au moment des inscriptions nominatives.

Catégories

Il y a sept (07) catégories de poids tant chez les hommes que chez les femmes.

Les catégories présentées dans le tableau suivant seront en vigueur pendant la compétition.

Poids	Poids Hommes	Poids Femmes
Super léger(e)	Jusqu'à 60 kg inclus	Jusqu'à 48 kg inclus
Mi- léger(e)	Plus de 60 kg et jusqu'à 66 kg inclus	Plus de 48 kg et jusqu'à 52 kg inclus
Léger(e)	Plus de 66 kg et jusqu'à 73 kg inclus	Plus de 52 kg et jusqu'à 57 kg inclus
Mi-moyen(e)	Plus de 73 kg et jusqu'à 81 kg inclus	Plus de 57 kg et jusqu'à 63 kg inclus
Moyen(e)	Plus de 81 kg et jusqu'à 90 kg inclus	Plus de 63 kg et jusqu'à 70 kg inclus
Mi-lourd(e)	Plus de 90 kg et jusqu'à 100 kg inclus	Plus de 70 kg et jusqu'à 78 kg inclus
Lourd(e)	Plus de 100 kg	Plus de 78 kg

Dates

Les épreuves de judo des IXèmes Jeux de la Francophonie se dérouleront les 02, 03, 04 et 05 Août 2023

Calendrier des épreuves

Il peut être changé conjointement par le CNJF et le délégué technique en fonction d'impératifs divers, tels que nombre de participants par épreuve. (Voir détail dans le tableau ci-dessous).

PROGRAMME PREVISIONNEL – COMPETITION DE JUDO – IX -ème JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Mercredi 2 août

Judo	
11h	Eliminatoires et repêchages sur 2 tapis : -60 kg H, -66 kg H ; -48 kg F, -52 kg F.
14h	Fin prévisionnelle des éliminatoires et repêchages
18h	Block final sur 1 tapis : -48 kg F : Médaille de bronze -48 kg F : Médaille de bronze -48 kg F : Finale -60 kg M : Médaille de bronze -60 kg M : Médaille de bronze -60 kg M : Finale Remise des récompenses catégorie : – 48 kg F. -52 kg F : Médaille de bronze -52 kg F : Médaille de bronze -52 kg F : Finale Remise des récompenses catégorie : – 60 kg M. -66 kg M : Médaille de bronze -66 kg M : Médaille de bronze -66 kg M : Finale Remise des récompenses catégorie : – 52 kg F et – 66 kg M.
20h	Fin prévisionnelle

Jeudi 3 août

Judo	
11h	Eliminatoires et repêchages sur 2 tapis : -73 kg H, -81 kg H ; -57 kg F, -63 kg F.
14h	Fin prévisionnelle des éliminatoires et repêchages
18h	Block final sur 1 tapis : -57 kg F : Médaille de bronze -57 kg F : Médaille de bronze -57 kg F : Finale -73 kg M : Médaille de bronze -73 kg M : Médaille de bronze -73 kg M : Finale

	<p>Remise des récompenses catégorie : - 57 kg F.</p> <p>-63 kg F : Médaille de bronze</p> <p>-63 kg F : Médaille de bronze</p> <p>-63 kg F : Finale</p> <p>Remise des récompenses catégorie : - 73 kg M.</p> <p>-81 kg M : Médaille de bronze</p> <p>-81 kg M : Médaille de bronze</p> <p>-81 kg M : Finale</p> <p>Remises des récompenses catégories : - 63 kg F et - 81 kg M.</p>
20h	Fin prévisionnelle

Vendredi 4 août

Judo	
10h	Eliminatoires et repêchages sur 2 tapis : - 90 kg H, -100 kg H ; + 100 kg H -70 kg F, 78 kg F, +78 kg F. -
14h	Fin prévisionnelle des éliminatoires et repêchages
18h	<p>Block final sur 1 tapis :</p> <p>-70 kg F : Médaille de bronze</p> <p>-70 kg F : Médaille de bronze</p> <p>-70 kg F : Finale</p> <p>-90 kg M : Médaille de bronze</p> <p>-90 kg M : Médaille de bronze</p> <p>-90 kg M : Finale</p> <p>Remises des récompenses catégories : - 70 kg F.</p> <p>-78 kg F : Médaille de bronze</p> <p>-78 kg F : Médaille de bronze</p> <p>-78 kg F : Finale</p> <p>Remise des récompenses catégorie : - 90 kg M.</p> <p>-100 kg M : Médaille de bronze</p> <p>-100 kg M : Médaille de bronze</p> <p>-100 kg M : Finale</p> <p>Remise des récompenses catégorie : - 78 kg F.</p> <p>+78 kg F : Médaille de bronze</p> <p>+78 kg F : Médaille de bronze</p> <p>+78 kg F : Finale</p> <p>Remise des récompenses catégorie : - 100 kg M.</p>

	<p>+100 kg M : Médaille de bronze</p> <p>+100 kg M : Médaille de bronze</p> <p>+100 kg M : Finale</p> <p>Remise des récompenses catégories : + 78 kg F et + 100 kg M.</p>
20h00	Fin prévisionnelle

Samedi 5 août

Judo	
9h	Compétition par équipes mixtes <i>(Les horaires seront précisés la veille de la compétition)</i>

Sites

Site de compétition

Les compétitions de judo des IXèmes Jeux de la Francophonie se dérouleront au site TATA RAPHAEL dans le Gymnase de Judo.



Sites d'entraînement

Les athlètes auront accès aux sites d'entraînement à partir du 26 Juillet 2023. Chaque délégation bénéficiera d'au moins une heure d'entraînement par jour. Les entraînements se dérouleront dans des chapiteaux installés sur le site d'hébergement.

Une salle de musculation est prévue sur le site du village. Un calendrier des entraînements sera communiqué aux délégations, dès leur arrivée.

Transports locaux

Les transferts des sites d'hébergement vers les sites de compétitions se feront au moyen de navettes dont les horaires sont précisés dans le « Guide des Transports ».

Epreuves

Le déroulement de la compétition se fera, conformément aux règles de la FIJ, en tableau selon un système d'élimination avec repêchage total.

Dans le cas où il y aurait un petit nombre de combattants dans une catégorie à savoir 5 ou moins : (5, 4, 3), les dispositions suivantes seront prises pour leur offrir la possibilité de combattre au minimum 2 fois.

Quand il y a 5 combattants :

Les athlètes seront répartis comme suit :
Tableau A - système de poules -

3 athlètes. Le vainqueur accédera à la finale, le second rencontrera le perdant du tableau B pour la médaille de bronze.

Tableau B - système de tableau -

2 athlètes. Le vainqueur accédera à la finale, le perdant participera au combat pour la médaille de bronze.

Quand il y a 4 combattants :

Système de tableau avec deux combats, puis un combat entre les deux perdants pour la médaille de bronze (une seule attribuée) et un combat entre les deux vainqueurs pour les médailles d'or et d'argent.

Quand il y a 3 combattants :

Un système de poules sera organisé. Les deux meilleurs combattront lors d'une finale pour les médailles d'or et d'argent. Le troisième athlète recevra l'unique médaille de bronze.

Quand il y a 2 combattants :

Un combat unique. Seule la médaille d'or est attribuée.

Compétition par équipes mixtes inter-nations

À titre expérimental, une compétition mixte inter-nations est également prévue pour cette 9^e édition des Jeux (équipe de 12 combattants, 6 hommes/6 femmes).

La compétition est réservée aux judokas hommes et femmes âgés de 18 à 25 ans et ayant participé aux compétitions individuelles. La compétition sera organisée selon la réglementation technique de la FIJ (S.O.R.) L'organisation de la compétition sera placée sous la responsabilité du Délégué technique désigné par la FIJ.

Équipes : Les équipes seront mixtes et composées de ressortissants de différents États ou gouvernements. Dans la mesure du possible, il n'y aura pas plus de 2 ressortissants du même État ou gouvernement dans la même équipe. La composition des équipes tiendra compte des résultats individuels, de la première à la 7^e place, soit 8 combattants. Ces combattants seront répartis dans des équipes différentes, afin que les

équipes soient équilibrées sportivement. Les autres combattants seront répartis dans leur catégorie de manière aléatoire.

Chaque équipe sera composée de 12 judokas, 6 garçons et 6 filles.

Catégories masculines : 2 moins de 73 kg, 2 moins de 90 kg, 2 plus de 90 kg.

- Chez les hommes pourront combattre dans la catégorie – 73 kg les participants en individuels des catégories – 60 kg, – 66 kg et 73kg. Pour la catégorie – 90 kg, ceux qui ont participé en individuels en – 73 kg, – 81 kg et – 90 kg. Pour la catégorie + 90 kg, ceux qui ont participé en individuels en – 90 kg, – 100 kg et + 100 kg.

Catégories féminines : 2 moins de 57 kg, 2 moins de 70 kg, 2 plus de 70 kg.

Chez les femmes pourront combattre dans la catégorie – 57 kg les participantes en individuelles des catégories – 48 kg, – 52 kg et moins de 57 kg. Pour la catégorie – 70 kg, celles qui ont participé en individuelles en – 57 kg, – 63 kg et -70 kg. Pour la catégorie + 70 kg, celles qui ont participé en individuelles en – 70 kg, – 78 kg et + 78 kg.

Le tirage au sort de la répartition des athlètes se fera soit manuellement soit par informatique.

Si le nombre d'athlètes engagés par catégories n'est pas égal, il pourra y avoir des remplaçants dans une ou plusieurs catégories.

Chaque chef de délégation devra confirmer aux organisateurs le nom de ses engagés la veille de la compétition après la dernière remise de récompense. Seuls les athlètes ayant une raison valable, problème médical ou blessure, pourront être dispensés de cette complétion.

Lors de la pesée une tolérance de poids de l'ordre de 5 % du poids requis sera accordée.

Pour les hommes : – 73 kg : 76,7 kg autorisés ; – 90 kg : 94,5 kg autorisés ; les engagés en + de 90 kg devront peser obligatoirement + de 90 kg.

Pour les femmes : – 57 kg : 59,9 kg autorisés ; – 70 kg : 73,5 kg autorisés ; les engagées en + 70 kg devront peser obligatoirement + de 70 kg.

Ordre des combats : – 57 kg, – 73 kg, – 70 kg, – 90 kg, + 70 kg, + 90 kg. La catégorie qui débutera sera tirée au sort.

En cas d'égalité de victoires, le nombre de points sera pris en compte de la façon suivante : Waza Ari 1 point. Ippon ou Hansoku Make (disqualification) 10 points. En cas d'égalité de victoires et de points un combat sera tiré au sort.

Le vainqueur du combat fera gagner son équipe. L'ordre des compétitions entre équipes se fera par tirage au sort intégral, sans tête de série. La formule de compétition devra permettre à chaque équipe de disputer au moins 2 tours.

Il n'y aura pas de coach officiel par équipe. Ce rôle sera tenu par un membre de l'équipe. Les responsables d'équipes en individuels interviendront dans l'organisation de la compétition.

Les équipes porteront le nom des villes ayant accueilli les Jeux de la Francophonie. Si le nombre d'équipes engagées est supérieur aux nombres de villes, les organisateurs proposeront des noms supplémentaires.

Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme.

Ces cérémonies font partie intégrante de l'événement et se déroulent sur le site des compétitions. Normalement, la remise des médailles aura lieu avant les procédures de contrôle antidopage.

Lorsque cela sera possible, les cérémonies de remise des médailles se dérouleront le jour de l'épreuve. Pour

celles se déroulant le lendemain, les athlètes seront informés de l'heure et du lieu où ils devront se présenter.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

Les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole.

- ✓ Les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue (Judogi blanc), sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux.
- ✓ Le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central.
- ✓ Pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national de la Délégation du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

Aspects techniques relatifs à la compétition « Judo »

Réunion technique

La réunion technique aura lieu le mardi 1^{er} août 2023 à partir de 15h30 à l'Université UNIKIN. Elle se fera en deux (02) étapes :

- Une avec les délégués judo des nations et les chefs de secteurs de l'organisation judo ;
- L'autre avec les arbitres.

Le tirage au sort des combattants sera effectué de 15h à 15h30 sous la direction du délégué technique de la FIJ et selon les règles de la Fédération Internationale de Judo. Chaque délégation devra

obligatoirement désigner un ou au maximum deux représentants à cette réunion.

Pesées officielles et aléatoires Pré-contrôle des judogis

Les pesées et le pré-contrôle des judogis s'effectueront selon les règlements de la FIJ. La veille de chaque jour de compétition, les pesées officielles s'effectueront sur le site de la compétition de 16h à 16h30 et le pré-contrôle du judogi de 16h à 18h pour les

catégories de poids en compétition le lendemain.

Les pesées non officielles de 15h30 à 16h
La pesée aléatoire se déroulera le matin pour les compétiteurs du jour.

4 athlètes par catégorie seront tirés au sort (exceptés ceux faisant partie des catégories « + de »). La pesée aléatoire débutera une heure avant le début de la compétition chaque jour jusqu'à environ 30 minutes au plus tard avant le premier combat de l'athlète.

Le poids de l'athlète ne peut pas être supérieur, à hauteur de 5%, à la limite de poids officielle maximum de la catégorie.

Les mêmes balances seront utilisées pour les pesées non officielles et officielles. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution des règlements de la FIJ.

Procédure de pesée officielle et de la pesée aléatoire :

Lors de la pesée, chaque compétiteur présentera son accréditation délivrée pour les Jeux de la Francophonie à l'Officiel de pesée qui vérifiera son identité. L'Officiel, notera et inscrira le poids du combattant en kilogramme (précis à une décimale du kilogramme). Il ne sera accordé aucune tolérance au-dessus ou en-dessous de la catégorie de poids. Un seul contrôle de poids sur la balance sera autorisé pour chaque compétiteur pendant la période de pesée officielle.

Non présentation à la pesée

Si un compétiteur ne se présente pas en personne à la pesée pendant la période de pesée officielle, il sera exclu de la compétition de la catégorie de poids concernée. Cela sera consigné sur la feuille officielle de pesée à côté de son nom. Cette indication devra être « visée/signée » par un Officiel de pesée.

Poids non conforme dans la catégorie durant la période réglementaire prévue :

Si un compétiteur est soit au-dessus soit en-dessous de la catégorie dans laquelle il est inscrit, le poids exact devra être inscrit de façon normale. L'indication du poids devra être entourée d'un cercle et devra être « visée/signée » par un officiel de pesée et par le compétiteur lui-même ou un membre de sa délégation. Le compétiteur sera exclu de la compétition de la catégorie de poids concernée.

Officiels de la compétition

La compétition est placée sous la responsabilité du délégué technique nommé par la FIJ. Il sera assisté par un responsable de la compétition, du directeur de l'arbitrage et des personnes désignées par le CNJF. Une équipe expérimentée permettant le bon déroulement de toutes les actions liées à la compétition (tirage au sort, pesées, suivi des compétitions...) sera mise en place. Cette équipe sera validée par le délégué technique.

Arbitrage officiel

Le directeur d'arbitrage est nommé par le délégué technique de la Fédération Internationale de Judo (FIJ).

Note : En judo, il n'y a pas de possibilité de faire appel de la décision des arbitres. En aucune circonstance, les combattants ou leurs représentants ne peuvent consulter les arbitres ou la commission d'arbitrage.

Les combattants ou leurs représentants ne peuvent faire appel des décisions. Toute tentative d'approcher le comité d'Organisation à ce sujet, pourrait entraîner l'exclusion des épreuves de Judo des Jeux de la Francophonie.

Un sous-comité technique sera constitué par le délégué technique de la FIJ comme suit :

- ✓ Le délégué FIJ (président du jury) ;
- ✓ Un représentant du CNJF ;
- ✓ Trois (03) représentants des pays participants (choisis sur place) ;
- ✓ Le directeur des compétitions de Judo.

Equipements sportifs

Vêtements des participants

Tout équipement utilisé pour les compétitions de Judo des IXème Jeux de la Francophonie doit être conforme aux règlements de FIJ, à savoir avoir été produit par des fournisseurs officiels de la FIJ.

Les compétiteurs doivent impérativement être équipés d'un judogi bleu et d'un judogi blanc. Les judogis seront contrôlés conformément aux règles de l'arbitrage de FIJ. Sur chaque judogi blanc et bleu, porté par

Jury d'appel - Réclamations -

Appel

Un jury technique d'appel règlera tous les litiges d'ordre technique à l'exception du domaine de l'arbitrage.

Comité d'appel

Un comité d'appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury d'appel.

Il peut être saisi par :

- ✓ Le représentant de la FIJ ;
- ✓ Le président du CNJF ;
- ✓ Le chef d'une des délégations.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit après l'événement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question. Ses décisions sont sans appel.

Renseignements *médicaux*

Généralités

Des services médicaux seront disponibles durant toute la période des Jeux dans la Halle du Parc des Sports Charles Ehrmann, sur le lieu d'entraînement, d'échauffement.

Tous les centres médicaux et équipes médicales seront en contact via téléphones portables et transmissions radio, tous les médecins et infirmières seront facilement identifiables grâce à leur uniforme.

Contrôles antidopage

Des contrôles antidopage sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

Examens médicaux

Tout athlète qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des IXème Jeux de la Francophonie.